

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 16  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre le 10 avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.  
Date de la convocation : 04 avril 2024

**PRÉSENTS :** MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, FARRUGIA Martine, LOR Jean-Michel, JARRY Alice, MARGOUT Gérard, BAZIL Marine

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien  
M. MARAIS Sébastien donne pouvoir à Mme JARRY Alice

**ABSENTS :**  
Mme MARECHAL Laëtitia  
M. THURNE Dominique  
M. CHAIGNEPAIN Frédéric  
M. RIMBAULT Maxime

Mme FARRUGIA Martine est élue secrétaire de la séance.

**OBJET : Demande de subvention au titre des investissements culturels et sportifs structurants (Région) : Réhabilitation d'un espace de spectacle culturel municipal**

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation d'un espace de spectacle culturel municipal. Le coût prévisionnel s'élève à 835 800 € HT. Monsieur le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des investissements culturels et sportifs structurants (Région).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DETR sollicitée (60 %) :	501 480 €
Subvention au titre des Investissements culturels et sportifs structurant sollicitée (Région) :	50 000 €
Emprunt	167 160 €
Autofinancement communal	117 160 €

Coût total = 835 800 € HT

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour, 0 contre, 0 abstention) :**

- **Approuve** le projet de réhabilitation d'un espace de spectacle culturel municipal à 835 800 € HT ;
- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **Sollicite** une subvention au titre des investissements culturels et sportifs structurants (Région) ;
- **Autorise** le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
André COQUELIN**

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la télétransmission  
En Sous-Préfecture le 15 AVR. 2024  
Publié et/ou notifié le

Signé électroniquement par : André  
Coquelin  
Date de signature : 12/04/2024  
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

